



**Fédération des organismes de réglementation en
hygiène dentaire du Canada**

**PLAN DIRECTEUR DE
L'EXAMEN DE CERTIFICATION
NATIONALE EN HYGIÈNE DENTAIRE**

Février 2023

© 2023. Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada.
Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit à condition que la source soit citée.

Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	DONNÉES TECHNIQUES	5
A.	CADRE DE COMPÉTENCES.....	5
	LISTE DES COMPÉTENCES DE L'ECNHD	5
	L'HYGIÈNE DENTAIRE AU CANADA.....	5
	a) Définition de la pratique de l'hygiène dentaire :.....	5
	b) Définition de l'hygiéniste dentaire :	6
	POSTULATS	7
	L'hygiéniste dentaire débutant(e) :.....	7
	Les clients de l'hygiéniste dentaire débutant(e) :	7
	Les milieux de pratique de l'hygiéniste dentaire débutant(e) :	7
	PROFIL DE COMPÉTENCES	7
	REGROUPEMENTS ET PONDÉRATION DES COMPÉTENCES	8
	ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES	8
B.	LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXAMEN	9
	VARIABLES STRUCTURELLES	9
	Longueur et format de l'examen :	9
	Présentation des questions :.....	9
	Domaines cognitifs :	9
	VARIABLES CONTEXTUELLES	10
	a) Âge et genre du client :.....	10
	b) Culture du client :	11
	c) Milieu de pratique :	11
	C. PROFIL DE PERFORMANCE : RÉTROACTION PAR CATÉGORIE	11
III.	CONCLUSION.....	12
IV.	TABLEAU SOMMAIRE	13
	ANNEXE A	14
	ANNEXE B	17
	ANNEXE C	21
	ANNEXE D.....	26
	ANNEXE E.....	29

I. INTRODUCTION

En 1982, l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) a décidé d'explorer la possibilité d'un programme de certification pour les hygiénistes dentaires au Canada.

L'objectif du programme était de :

- Créer une norme reconnue au niveau national.
- Accroître la possibilité pour les hygiénistes dentaires d'être autorisé(e)s à exercer dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens.
- Garantir la qualité des services en hygiène dentaire fournis au Canada.

En 1984, le conseil d'administration de l'ACHD a appuyé le concept d'une norme nationale en hygiène dentaire unique pour régir l'admission à la profession. Un comité ad hoc a été formé pour entamer le processus de recherche et de développement d'une organisation distincte chargée d'administrer un programme de certification nationale. Ainsi a été créé le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) en 1995.

Le BNCHD a alors entrepris l'élaboration d'un programme de certification nationale et de l'examen national écrit. Le BNCHD a publié la première liste de compétences et le premier plan directeur en 1995, et il a mis en place le premier Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD) en 1996. Depuis, l'ECNHD est utilisé à l'échelle du Canada au moins deux fois par année dans les deux langues officielles.

Les examens de certification sont souvent utilisés pour la délivrance des titres de compétences afin de déterminer si les connaissances et les aptitudes essentielles sont maîtrisées par le candidat ou la candidate ainsi que pour identifier les praticien(ne)s qui satisfont aux normes exigées (AERA, APA et NCME, 2014). Le but de l'ECNHD est d'évaluer la compétence des candidat(e)s à exercer en hygiène dentaire sans risque pour le public. Les organismes provinciaux/territoriaux responsables de la délivrance des permis d'exercer exigent le respect de critères d'admissibilité additionnels (p. ex. avoir terminé un programme de formation agréé en hygiène dentaire, avoir réussi un examen clinique, etc.) pour déterminer l'admissibilité à exercer la profession dans chaque province ou territoire.

Plan directeur

Un plan directeur contient des lignes directrices sur les éléments clés d'un examen, notamment le contenu couvert et l'importance accordée à chaque volet (Raymond et Grande, 2019). Il présente également de l'information concernant les regroupements et la pondération des compétences, les variables structurelles et contextuelles, ainsi que d'autres spécifications de développement (Raymond et Grande, 2019). Le Plan directeur de l'ECNHD contient des instructions et des lignes directrices détaillées sur la manière dont les compétences (p. ex., les connaissances, les habiletés, les aptitudes et le jugement) doivent être représentées dans l'examen afin que des décisions justes puissent être prises quant à la compétence en hygiène dentaire des candidat(e)s.

Le Plan directeur de l'ECNHD comporte deux grands volets :

- 1) Le cadre de compétences, qui définit les compétences nationales en hygiène dentaire exigées à l'admission à la profession et qui doivent être évaluées.
- 2) Les lignes directrices pour le développement de l'examen, qui décrivent les variables structurelles et contextuelles.

Le Plan directeur inclut un [tableau sommaire](#) qui résume les lignes directrices de l'examen.

Pour garantir la validité de l'examen, le Plan directeur de l'ECNHD doit reposer sur les plus récentes compétences requises pour exercer en hygiène dentaire de façon sécuritaire et efficace au Canada. Le Plan directeur de l'ECNHD est révisé et mis à jour sur une base régulière pour veiller à ce que les exigences pour une pratique compétente et sécuritaire de l'hygiène dentaire soient valides et pertinentes.

II. DONNÉES TECHNIQUES

A. CADRE DE COMPÉTENCES

Ce chapitre, divisé en deux sections, présente les données techniques qui régissent l'élaboration de l'examen. La première section traite des questions liées aux compétences. La deuxième section énonce les lignes directrices concernant la représentation des variables structurelles et contextuelles de l'examen.

La description détaillée du domaine de connaissances à évaluer est un élément fondamental de toute approche évaluative basée sur des critères. Dans le cas de l'examen, le domaine de connaissances d'intérêt se compose des **compétences** exigées d'un(e) hygiéniste dentaire compétent(e) lors de son admission à la profession. Ces compétences forment la base de l'examen.

Comme indiqué dans [l'introduction](#), aucun changement n'a été apporté aux compétences utilisées pour créer les différentes versions de l'examen. **La liste des compétences demeure la même que celle du profil de compétences de l'ECNHD de 2016.** Cette section décrit comment les compétences ont été regroupées et échantillonnées pour créer différentes versions de l'examen, et comment les résultats seront communiqués aux candidat(e)s.

LISTE DES COMPÉTENCES DE L'ECNHD

Le profil de compétences de l'ECNHD de 2016 comprend 82 compétences classées sous différents domaines selon leur ordre d'importance. **Le Plan directeur de l'ECNHD (2023) est basé sur le profil de compétences de l'ECNHD de 2016, qui a été utilisé dans le Plan directeur de l'ECNHD (2016, mis à jour en 2018).**

L'HYGIÈNE DENTAIRE AU CANADA

Pour permettre le développement du profil de compétences de l'ECNHD, certains postulats ont été énoncés, et une définition précise de l'hygiène dentaire a été utilisée. Les définitions et les postulats sur lesquels reposent les compétences sont les suivants :

a) Définition de la pratique de l'hygiène dentaire :

L'**hygiène dentaire** est une profession de la santé qui allie la théorie à la prestation de services, de soins et de programmes préventifs, thérapeutiques et éducatifs afin de permettre aux clients d'avoir une meilleure santé buccodentaire et un meilleur état de santé global.

La **pratique de l'hygiène dentaire** est une relation de collaboration où l'hygiéniste dentaire travaille avec le client ainsi qu'avec des professionnels en soins buccodentaires et d'autres professionnels de la santé pour atteindre et maintenir une santé buccodentaire optimale en considérant que celle-ci fait partie intégrante du mieux-être. Les hygiénistes dentaires

travaillent dans une grande variété de milieux de pratique, y compris dans leur propre cabinet ou de façon autonome au sein d'une équipe de santé buccodentaire.

Au Canada, la pratique de l'hygiène dentaire comporte six principaux domaines de responsabilité :

Administration : Processus de gestion et d'élaboration de politiques et de protocoles.

Agent de changement : Adoption d'un rôle de leader dans la gestion du processus de changement. Il peut s'agir de faire démarrer les choses (catalyseur); de présenter des idées pour résoudre un problème (dispensateur de solutions); d'aider des personnes à trouver des ressources et à en faire le meilleur usage possible (lien vers les ressources); ou de comprendre le processus de changement (aide au processus). Agir comme agent de changement peut aussi comporter un rôle de défense, de promotion et de soutien des droits et du bien-être des clients.

Thérapie clinique : Procédures de soins primaires, interceptifs, thérapeutiques, préventifs et continus qui aident les personnes à atteindre une santé buccodentaire optimale, contribuant à leur santé globale.

Éducation : Application des principes de l'enseignement et de l'apprentissage pour faciliter le développement d'attitudes, de connaissances, d'aptitudes et de comportements particuliers.

Promotion de la santé : Processus qui permet aux personnes et aux communautés d'améliorer leur santé par la sensibilisation, la responsabilisation et la maîtrise des facteurs internes et externes.

Recherche (recherche scientifique) : Stratégies de recherche et de rapports méthodiques qui permettent d'enrichir, de réviser et de valider la pratique de l'hygiène dentaire et qui peuvent contribuer à améliorer la base de connaissance d'autres disciplines.

Le ***processus de soins d'hygiène dentaire*** utilise une approche systémique qui inclut l'évaluation initiale et le diagnostic des besoins du client, la formulation d'un plan de soins en hygiène dentaire, la mise en œuvre des services/soins/programmes en hygiène dentaire mentionnés dans le plan de soins et l'évaluation subséquente des services/soins/programmes en hygiène dentaire.

b) Définition de l'hygiéniste dentaire :

L'hygiéniste dentaire est un(e) fournisseur(-se) de soins de santé buccodentaire primaires qui se spécialise dans les services liés à :

- la thérapie clinique;
- l'éducation en santé buccodentaire; et
- la promotion de la santé.

L'hygiéniste dentaire offre des services de santé buccodentaire à divers clients de tous âges en tenant compte des différences culturelles et travaille en collaboration avec les clients,

les parents ou tuteurs, les professionnels de la santé et les autres parties prenantes dans le but d'améliorer la santé buccodentaire et la santé globale de ces clients.

POSTULATS

L'hygiéniste dentaire débutant(e) :

- doit répondre aux critères de délivrance de permis d'exercer de la province ou du territoire où il (elle) désire pratiquer au Canada;
- pratique l'hygiène dentaire de façon autonome;
- possède les connaissances, les aptitudes et les habiletés nécessaires pour pratiquer comme fournisseur(-se) de soins buccodentaires primaires;
- connaît bien le système de soins de santé canadien;
- utilise un processus de soins d'hygiène dentaire pour fournir des services en hygiène dentaire centrés sur le client de façon sécuritaire et compétente;
- pratique en utilisant des connaissances et des théories fondées sur des données probantes;
- collabore avec les clients, les collègues et d'autres professionnels de la santé; et
- est légalement, éthiquement et professionnellement responsable de ses actes professionnels et doit être capable de reconnaître ses limites personnelles.

Les clients de l'hygiéniste dentaire débutant(e) :

- peuvent être des personnes, des familles, des groupes, des organismes ou des communautés;
- comprennent des personnes de tous âges;
- sont uniques et présentent des besoins, des motivations, des ressources et des déterminants de la santé variés qui leur sont propres;
- sont des participants actifs qui prennent des décisions éclairées concernant les soins et les services en hygiène qui leur sont proposés;
- sont des consommateurs qui s'attendent à recevoir des soins et des services efficaces en hygiène dentaire; et
- ont un droit de recours si les soins en hygiène dentaire sont insatisfaisants.

Les milieux de pratique de l'hygiéniste dentaire débutant(e) :

- sont variés (p. ex. : pratique générale, pratique spécialisée, milieux communautaires, établissements d'enseignement, centres hospitaliers, etc.);
- sont influencés par des facteurs physiques, sociaux, économiques et culturels; et
- sont dynamiques.

PROFIL DE COMPÉTENCES

Le profil de compétences de l'ECNHD comprend 82 compétences classées dans 8 catégories différentes. Les catégories sont les suivantes : responsabilité et imputabilité; relations avec les clients et relations professionnelles; santé et sécurité, et gestion de la pratique; connaissances fondamentales; évaluation initiale et diagnostic; planification; mise en œuvre; et évaluation. Vous trouverez le profil de compétences complet à l'annexe A.

REGROUPEMENTS ET PONDÉRATION DES COMPÉTENCES

En 2022, un sondage d'évaluation des compétences a été envoyé à un groupe de parties prenantes du milieu de l'hygiène dentaire au Canada, dont la direction des programmes de formation, les organismes de réglementation provinciaux et les associations en hygiène dentaire. Les résultats du sondage ont été utilisés pour déterminer l'importance relative des compétences de l'ECNHD de 2016. Il a été demandé aux personnes qui ont répondu au sondage d'évaluer chaque compétence selon deux paramètres : le degré d'importance et la fréquence d'utilisation de la compétence dans la pratique. En tenant compte des valeurs obtenues grâce au sondage et de l'opinion avertie du CE, les compétences ont été classées dans quatre groupes selon leur importance relative et leur fréquence d'utilisation (voir le tableau 1). Ces groupes déterminent la pondération relative de chacune des compétences dans l'examen. La liste de compétences visées par l'examen (par groupe) est présentée à l'annexe B.

TABLEAU 1 : REGROUPEMENT DES COMPÉTENCES

	1. Très importante	2. Moins importante
A. Fréquence élevée	Groupe 1-A	Groupe 2-A
B. Fréquence peu élevée	Groupe 1-B	Groupe 2-B

Les compétences évaluées par l'entremise de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire sont regroupées en fonction des valeurs obtenues lors du sondage national d'évaluation des compétences et confirmées par le Comité de révision du Plan directeur.

ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES

Chaque version de l'examen comprendra 200 questions parmi lesquelles 170 seront sélectionnées selon la répartition de l'échantillonnage présentée au tableau 2, et 30 questions seront considérées comme des questions expérimentales qui ne seront pas prises en compte dans le résultat final des candidat(e)s (voir la section « Longueur et format de l'examen »).

TABLEAU 2 : ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES (N = 170 questions)

Groupe 1-A	22 compétences	35 à 45 % de l'examen
Groupe 1-B	20 compétences	25 à 35 % de l'examen
Groupe 2-A	20 compétences	15 à 25 % de l'examen
Groupe 2-B	20 compétences	5 à 15 % de l'examen

B. LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXAMEN

En plus des données techniques liées aux compétences, d'autres variables sont considérées lors du développement de l'examen. Cette section présente les lignes directrices pour les deux types de variables suivantes :

Variables structurelles : Les variables structurelles incluent les caractéristiques qui déterminent l'aspect général et les particularités de l'examen. Elles définissent la longueur de l'examen, le format et la présentation des questions (p. ex., format à choix multiples, présentation des questions), ainsi que les fonctions particulières des questions de l'examen (p. ex., évaluer une compétence relevant du domaine cognitif).

Variables contextuelles : Les variables contextuelles définissent le domaine de connaissances en spécifiant dans quels contextes les questions d'examen s'appliqueront (c.-à-d. l'âge du client, le milieu de soins de santé).

VARIABLES STRUCTURELLES

Longueur et format de l'examen :

L'examen est entièrement informatisé et dure 4 heures. Il se compose de 200 questions à choix multiples parmi lesquelles 170 seront notées et prises en compte dans le résultat final du (de la) candidat(e); les 30 autres questions sont des questions expérimentales qui serviront à des fins de cueillette de données statistiques seulement et elles ne seront pas prises en compte dans le résultat final du (de la) candidat(e).

Présentation des questions :

Les questions à choix multiples se présentent sous deux formes : des questions indépendantes et des questions fondées sur un cas. Les questions fondées sur un cas comprennent au moins quatre à six questions associées à un bref scénario de cas (p. ex., une description du client : âge, genre, problèmes de santé générale et de santé buccodentaire, etc.). Les questions de l'examen refléteront également les pratiques actuelles de l'hygiène dentaire – radiographies dentaires, photographies intrabuccales et fiche dentaire des clients.

La portion notée de l'examen, qui comprend 170 questions, se compose de 70 à 80 % de questions indépendantes et de 20 à 30 % de questions fondées sur un cas.

Domaines cognitifs :

Pour s'assurer que les compétences sont évaluées à différents niveaux d'habileté cognitive, chaque question de l'examen est classée dans l'un des trois niveaux suivants : connaissance/compréhension, application ou pensée critique. Ces domaines cognitifs sont une adaptation du manuel *Taxonomy of Educational Objectives: The classification of educational goals – Handbook I: Cognitive Domains* de B.S. Bloom et al. (1956).

1) Connaissance/compréhension

Ce domaine combine la capacité de se rappeler ce qui a déjà été appris et celle d'en comprendre le sens. Il inclut des habiletés mentales comme la connaissance et la compréhension des définitions, des faits et des principes.

2) Application

Ce domaine est lié à la capacité d'appliquer des connaissances et des apprentissages à des situations nouvelles ou pratiques. Il inclut l'application des règles, méthodes, principes et théories de l'hygiène dentaire lors de la prestation des soins aux clients.

3) Pensée critique

Ce domaine fait appel à des processus de pensée plus élaborés. Il inclut la capacité de juger de la pertinence des données, d'analyser et de synthétiser l'information ainsi que de résoudre des problèmes (p. ex., identifier les priorités de soins, évaluer l'efficacité des interventions réalisées). L'hygiéniste dentaire devrait être capable d'identifier les relations de cause à effet, de faire la distinction entre les données pertinentes et non pertinentes, de formuler des conclusions valables et d'émettre des jugements concernant les besoins des clients. (Voir le tableau 3 concernant la répartition des questions pour chaque domaine cognitif.)

TABLEAU 3 : POURCENTAGES DE QUESTIONS VISÉS POUR CHAQUE NIVEAU COGNITIF

Domaines cognitifs	Pourcentage de questions
Connaissance/compréhension	10 à 20 %
Application	55 à 65 %
Pensée critique	20 à 30 %

VARIABLES CONTEXTUELLES

L'Examen de certification nationale en hygiène dentaire reflète les réalités démographiques et culturelles de la population canadienne qui a besoin de soins en hygiène dentaire dans différents milieux de pratique.

a) Âge et genre du client :

La seule variable contextuelle spécifiée pour l'examen est l'**âge** des clients. Les spécifications pour les groupes d'âge des clients, indiquées au tableau 4 sous forme de fourchettes de pourcentage, serviront de lignes directrices pour le développement de l'examen. Il est à noter que bien que le genre du client ne soit plus spécifié en tant que variable contextuelle pour l'examen, des efforts seront déployés lors de l'assemblage de l'examen pour inclure un assortiment de questions représentant une variété de genres de clients afin de refléter les caractéristiques démographiques de la population rencontrée par l'hygiéniste dentaire.

TABLEAU 4 : POURCENTAGES VISÉS CONCERNANT L'ÂGE DES CLIENTS

Groupes d'âge	Pourcentage de questions
Enfants et adolescents (0 à 18 ans)	10 à 30 %
Adultes (19 à 64 ans)	40 à 60 %
Adultes plus âgés (65 ans et plus)	20 à 40 %

b) Culture du client :

L'examen est conçu pour inclure des questions qui reflètent la variété d'antécédents culturels que rencontre l'hygiéniste dentaire lors de la prestation de soins en hygiène dentaire au Canada. Bien que l'examen n'ait pas pour but de vérifier les connaissances des candidat(e)s sur les valeurs, les croyances et les pratiques liées aux différentes cultures, il a toutefois pour but d'évaluer le degré de sensibilisation, de réceptivité et de respect à l'égard des diverses valeurs, croyances et pratiques culturelles. Des éléments culturels sont intégrés à l'examen tout en évitant les stéréotypes ou préjugés culturels.

c) Milieu de pratique :

Puisque la profession d'hygiéniste dentaire peut être exercée dans une variété de milieux et que la plupart des compétences ne sont pas liées à un milieu en particulier, le milieu de pratique est spécifié seulement lorsque cela est nécessaire.

C. PROFIL DE PERFORMANCE : RÉTROACTION PAR CATÉGORIE

Après avoir passé l'ECNHD, les candidat(e)s qui échouent à l'examen recevront de la rétroaction sur leur performance. Le profil de performance de l'ECNHD donne de la rétroaction sur les quatre (4) groupes d'échantillonnage des compétences (p. 8), les huit (8) catégories de contenu (p. 11) et les trois (3) domaines cognitifs (p. 10). Veuillez consulter le tableau 5 pour prendre connaissance des différentes catégories du contenu, y compris le nombre de compétences et le pourcentage relatif de chacune des catégories.

TABLEAU 5 : CATÉGORIES DE CONTENU POUR LA CRÉATION DU PROFIL DE PERFORMANCE

CATÉGORIES	Nombre total de compétences	Pourcentage de questions
1. RESPONSABILITÉ ET IMPUTABILITÉ	8	7 à 13 %
2. RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET RELATIONS PROFESSIONNELLES	4	2 à 8 %
3. SANTÉ ET SÉCURITÉ / GESTION DE LA PRATIQUE	5	3 à 9 %
4. CONNAISSANCES FONDAMENTALES	14	14 à 20 %
5. ÉVALUATION INITIALE ET DIAGNOSTIC	19	20 à 26 %
6. PLANIFICATION	7	6 à 11 %
7. MISE EN ŒUVRE	18	19 à 25 %
8. ÉVALUATION	7	6 à 11 %

III. CONCLUSION

Le *Plan directeur de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (2023)* est le résultat des efforts conjugués de la FORHDC, des ORHD, de la CADC, de l'ACHD, des associations en hygiène dentaire des provinces et territoires, des programmes de formation canadiens agréés en hygiène dentaire, d'hygiénistes dentaires praticien(ne)s et de l'entreprise Measure Learning. La compilation et la validation des compétences exigées d'un(e) hygiéniste dentaire pratiquant au Canada et la production des lignes directrices pour l'évaluation de ces compétences ont été rendues possibles grâce à un processus de collaboration.

Il est admis que la profession d'hygiéniste dentaire continuera d'évoluer. Ainsi, le Plan directeur de l'ECNHD (c.-à-d. les compétences et les lignes directrices servant à l'élaboration de l'examen) devra être révisé périodiquement afin de refléter le champ de pratique et les compétences les plus à jour pour les hygiénistes dentaires débutant(e)s au Canada.

La FORHDC désire remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation du Plan directeur de 2022. Elle remercie tout particulièrement le Comité de révision du Plan directeur et toutes les personnes qui ont répondu au sondage de validation.

IV. TABLEAU SOMMAIRE

EXAMEN DE CERTIFICATION NATIONALE EN HYGIÈNE DENTAIRE LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXAMEN

COMPÉTENCES			
Groupe 1-A : 35 à 45 % des questions	Groupe 1-B : 25 à 35 % des questions	Groupe 2-A : 15 à 25 % des questions	Groupe 2-B : 5 à 15 % des questions
VARIABLES STRUCTURELLES			
Longueur et format de l'examen	Cet examen se fait sur un ordinateur. Le (la) candidat(e) a 4 heures pour faire l'examen. L'examen comprend 200 questions objectives (c.-à-d. questions à choix multiples) dont 170 seront notées pour chaque candidat(e). Les 30 autres questions sont expérimentales et elles seront testées à des fins de cueillette de données statistiques seulement (ces questions ne seront pas prises en compte dans le résultat final du (de la) candidat(e)).		
Présentation des questions	70 à 80 % de questions indépendantes 20 à 30 % de questions fondées sur des cas		
Niveaux d'habiletés cognitives	Connaissance/compréhension : 10 à 20 % des questions Application : 55 à 65 % des questions Pensée critique : 20 à 30 % des questions		
Catégories de compétences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Responsabilité et imputabilité 2. Relations avec les clients et relations professionnelles 3. Santé et sécurité / Gestion de la pratique 4. Connaissances fondamentales 5. Évaluation initiale et diagnostic 6. Mise en œuvre 7. Planification 8. Évaluation 		
VARIABLES CONTEXTUELLES			
Âge des clients	Enfants et adolescents (0 à 18 ans) : 10 à 30 % des questions Adultes (19 à 64 ans) : 40 à 60 % des questions Adultes plus âgés (65 ans et plus) : 20 à 40 % des questions		
Culture des clients	L'examen comprend des questions qui permettent d'évaluer les degrés de sensibilisation, de réceptivité et de respect à l'égard des différentes valeurs, croyances et pratiques culturelles tout en évitant les stéréotypes et les préjugés.		
Milieus de pratique	Puisque l'hygiène dentaire peut être exercée dans une variété de milieux et que la plupart des compétences ne sont pas liées à un milieu en particulier, le milieu de pratique est spécifié seulement lorsque cela est nécessaire.		

ANNEXE A

HISTOIRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR DE L'ECNHD

1995

Un groupe d'expert(e)s en la matière de partout au Canada, comprenant des représentant(e)s œuvrant dans diverses sphères de la pratique de l'hygiène dentaire et dans les deux langues officielles, rédige la première liste de compétences exigées des hygiénistes dentaires à l'admission à la profession au Canada. La liste de compétences en hygiène dentaire est révisée et validée par plus de 100 hygiénistes dentaires et représentant(e)s de tous les organismes provinciaux de réglementation en hygiène dentaire.

1999

La liste de compétences en hygiène dentaire est révisée par le Comité de l'examen (CE) du BNCHD. Une nouvelle liste de compétences est produite et validée au moyen d'un sondage pancanadien auprès d'hygiénistes dentaires praticien(ne)s.

2004-2005

Le CE passe en revue la liste de compétences en hygiène dentaire. La liste est ensuite soumise à des groupes de discussion dans les régions de l'Est (Nouvelle-Écosse), du Centre (Ontario) et de l'Ouest (Alberta) du Canada aux fins de validation. Les commentaires des groupes de discussion sont analysés par le CE et intégrés dans un sondage de validation pancanadien auprès d'hygiénistes dentaires praticien(ne)s. Le CE utilise les résultats de ce sondage de validation, sous la supervision d'une psychométricienne tierce, afin de produire le Plan directeur de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (2005).

2010

Le document intitulé *Compétences et normes d'agrément et de pratique pour les hygiénistes dentaires au Canada* est publié. Cette publication des compétences est le fruit d'un projet de collaboration réunissant l'ACHD, le BNCHD, la Fédération des organismes de réglementation de l'hygiène dentaire (FORHD), la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) ainsi que des enseignantes en hygiène dentaire de partout au Canada.

2011

Le Plan directeur de l'examen du Bureau national de la certification en hygiène dentaire (2011) est publié. La liste de compétences du Plan directeur de l'ECNHD de 2011 est basée sur les *Compétences et normes d'agrément et de pratique pour les hygiénistes dentaires au Canada* de 2010. Le CE passe en revue les *Compétences et normes d'agrément et de pratique pour les hygiénistes dentaires au Canada* de 2010, une liste de compétences pour le Plan directeur est rédigée, puis est validée grâce à un sondage pancanadien auprès de tous les organismes de réglementation en hygiène dentaire (ORHD) des provinces, tous les programmes de formation en hygiène dentaire canadiens agréés, toutes les associations provinciales en hygiène dentaire (à l'exception du Québec) ainsi que l'ACHD. Le CE utilise les résultats de ce sondage, sous la supervision d'une psychométricienne tierce, afin de produire le Plan directeur de l'ECNHD (2011).

2016

Le Plan directeur de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (2016) est publié. Le CE passe en revue la liste des compétences et des pratiques en hygiène dentaire au Canada. Une nouvelle liste de compétences, le profil de compétences de l'ECNHD de 2016, est compilée par le CE puis révisée par tous les ORHD des provinces, tous les niveaux d'associations professionnelles en hygiène dentaire, les programmes de formation en hygiène dentaire ainsi que d'autres parties prenantes appropriées. Par la suite, un sondage de validation est distribué aux parties prenantes mentionnées ci-dessus, et le CE se sert des résultats du sondage, ainsi que des conseils d'une psychométricienne tierce, pour produire le Plan directeur de l'ECNHD (2016).

2018

Des modifications mineures sont apportées au Plan directeur de l'ECNHD (2016), et une version mise à jour est publiée.

2020

La pandémie de COVID oblige le BNCHD à mettre plusieurs de ses projets sur la glace.

2021

Les nouvelles *Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire* (CoCAPHD) sont publiées en novembre 2021 par la FORHDC.

2022

En janvier 2022, la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada (FORHDC) fusionne avec le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD). La nouvelle organisation poursuit ses activités sous le nom de FORHDC.

2023

La FORHDC publie une nouvelle version du Plan directeur de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (2023) fondée sur l'examen par le Comité de révision de l'actuel Plan directeur de l'ECNHD (2016, mis à jour en 2018) et sur les résultats d'un sondage mené auprès des parties prenantes en 2022. **Le Plan directeur de l'ECNHD (2023) est basé sur le profil de compétences de l'ECNHD de 2016, qui a été utilisé dans le Plan directeur de l'ECNHD (2016, mis à jour en 2018).** Bien qu'un nouveau profil de compétences ait été publié en 2021, il faudra du temps pour intégrer les nouvelles CoCAPHD (2021) aux programmes de formation en hygiène dentaire au Canada, et le Plan directeur de l'ECNHD (2016, mis à jour en 2018) arrive à la fin de son cycle de vie.

La FORHDC publiera un nouveau Plan directeur après l'intégration complète des CoCAPHD (2021) aux programmes de formation en hygiène dentaire et à l'agrément au Canada.

ANNEXE B

EXAMEN DE CERTIFICATION NATIONALE EN HYGIÈNE DENTAIRE LISTE DES COMPÉTENCES (PAR CATÉGORIE)

1. RESPONSABILITÉ ET IMPUTABILITÉ

L'hygiéniste dentaire :

- 1.01 Applique les principes éthiques.
- 1.02 Se conforme aux exigences de la [législation](#) nationale actuelle ainsi qu'aux lois, normes et codes pertinents.
- 1.03 Travaille, de façon indépendante et en tant que membre d'une [équipe interprofessionnelle](#), en tenant compte de son champ de pratique et de son niveau de compétence.
- 1.04 Respecte le droit à la vie privée et préserve la confidentialité conformément aux lois en vigueur.
- 1.05 Maintient la documentation et les dossiers conformément aux lois en vigueur.
- 1.06 Reconnaît les signes d'une pratique incompétente ou non sécuritaire présentés par lui/elle-même ou par d'autres et réagit de façon appropriée.
- 1.07 Met en œuvre des activités d'[amélioration de la qualité](#) en se fondant sur l'autoévaluation de ses besoins de perfectionnement professionnel.
- 1.08 Intègre de nouvelles données issues de la recherche, de l'expertise clinique et d'autres sources pertinentes pour soutenir la pratique de l'hygiène dentaire.

2. RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

L'hygiéniste dentaire :

- 2.01 Respecte la [diversité](#) des clients.
- 2.02 Utilise, avec les [clients](#) et toutes autres [parties prenantes](#), des approches de communication (p. ex. : formes de communication verbale, non verbale, visuelle, écrite et électronique) qui tiennent compte de leurs caractéristiques, besoins, niveaux linguistiques et niveau de connaissances en matière de santé.
- 2.03 Collabore avec des communautés, des équipes interprofessionnelles et d'autres parties prenantes afin d'améliorer les résultats en matière de santé buccodentaire.
- 2.04 Agit comme [défenseur des droits et du bien-être](#) des clients.

3. SANTÉ ET SÉCURITÉ ET [GESTION DE LA PRATIQUE](#)

L'hygiéniste dentaire :

- 3.01 Applique les principes de prévention et de contrôle des infections.
- 3.02 Applique les principes de réduction des risques pour la sécurité, la santé et le bien-être des clients, des collègues et de lui/elle-même.
- 3.03 Assume la responsabilité de l'utilisation, de l'entretien et de l'élimination de l'équipement et des matériaux nécessaires à la prestation des [services en hygiène dentaire](#).

- 3.04 Utilise des systèmes d'information (p. ex., dossiers médicaux, banque de données pharmaceutiques en ligne, documents financiers, etc.) pour la collecte, la recherche et le stockage de données utiles à la pratique de l'hygiène dentaire.
- 3.05 Gère le temps, les ressources (p. ex., ressources financières, matérielles, humaines, etc.) et les priorités pour assurer une pratique de l'hygiène dentaire efficace.

4. CONNAISSANCES FONDAMENTALES

L'hygiéniste dentaire :

- 4.01 Utilise les connaissances touchant les principes de base en méthodes de recherche et en statistiques dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.02 Utilise les connaissances en matière de sciences du comportement (p. ex., psychologie, sociologie, etc.) dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.03 Utilise les connaissances en anatomie, biologie, histologie, pathologie et physiologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.04 Utilise les connaissances en biochimie et en nutrition dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.05 Utilise les connaissances en immunologie et en microbiologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.06 Utilise les connaissances en pharmacologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.07 Utilise les connaissances en parodontologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.08 Utilise les connaissances en anatomie et en physiologie de la tête et du cou dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.09 Utilise les connaissances en anatomie et en physiologie buccodentaires dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.10 Utilise les connaissances en embryologie et en histologie buccodentaires dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.11 Utilise les connaissances en pathologie buccale dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.12 Utilise les connaissances en radiologie dentaire dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.13 Utilise les connaissances en orthodontie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.14 Utilise les connaissances en dentisterie restauratrice, en endodontie, en prosthodontie et en chirurgie buccale dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.

5. ÉVALUATION INITIALE ET DIAGNOSTIC

L'hygiéniste dentaire :

- 5.01 Évalue les [données épidémiologiques](#) (p. ex., [données démographiques](#), [déterminants de la santé](#), etc.).
- 5.02 Évalue les antécédents médicaux, dont l'utilisation de produits pharmaceutiques sous ordonnance ou non, d'herbes et de suppléments.
- 5.03 Évalue les signes vitaux.
- 5.04 Identifie les clients pour qui le début ou la poursuite d'un traitement est contre-indiqué.

- 5.05 Identifie les clients présentant des risques d'urgence médicale.
- 5.06 Évalue la région de la tête et du cou.
- 5.07 Évalue les tissus mous intrabuccaux autres que le parodonte.
- 5.08 Évalue les tissus durs intrabuccaux.
- 5.09 Évalue le parodonte.
- 5.10 Évalue les dépôts durs et mous.
- 5.11 Identifie les [facteurs de risque](#) de maladies, y compris les pathologies dentaires, buccales et parodontales.
- 5.12 Évalue le besoin de radiographies.
- 5.13 Utilise, au besoin, des modalités diagnostiques supplémentaires (photographies, modèles d'étude, test de vitalité pulpaire, tests microbiologiques, tests de dépistage de la carie dentaire et du cancer buccal, etc.).
- 5.14 Évalue les habitudes alimentaires.
- 5.15 Utilise les indices de santé buccodentaire.
- 5.16 Évalue et [interprète les radiographies](#).
- 5.17 Évalue les connaissances, les croyances, les attitudes, la motivation, les aptitudes et les obstacles à l'apprentissage des clients en matière de santé buccodentaire dans le cadre d'un processus éducatif.
- 5.18 Évalue le besoin de consultation avec d'autres [professionnels](#).
- 5.19 Formule un [diagnostic en hygiène dentaire](#) en utilisant ses aptitudes de résolution de problèmes et de prise de décision.

6. PLANIFICATION

L'hygiéniste dentaire :

- 6.01 Priorise les besoins des clients grâce à un processus de collaboration incluant les clients, leur famille, d'autres fournisseurs de soins et d'autres parties prenantes, selon les besoins.
- 6.02 Identifie des stratégies qui permettent de minimiser le risque d'une urgence médicale.
- 6.03 Adapte les stratégies et les interventions en fonction des divers besoins des clients.
- 6.04 Élabore des [plans de soins en hygiène dentaire](#) fondés sur des données d'évaluation et sur une [approche centrée sur le client](#).
- 6.05 Favorise l'autonomie des clients en les aidant à prendre des [décisions éclairées](#) en ce qui concerne les services en hygiène dentaire.
- 6.06 Détermine le besoin de diriger un client vers d'autres professionnels de la santé.
- 6.07 Élabore des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire fondés sur des données d'évaluation et une approche centrée sur le client.

7. MISE EN ŒUVRE

L'hygiéniste dentaire :

- 7.01 Applique les principes de l'instrumentation.
- 7.02 Fait et développe des radiographies intrabuccales et extrabuccales.
- 7.03 Enseigne des techniques d'autoévaluation buccale aux clients.
- 7.04 Guide et conseille les clients en matière d'hygiène buccale personnelle.
- 7.05 Conseille les clients en matière de stratégies d'abandon du tabac.
- 7.06 Donne de l'information aux clients en matière d'alimentation.

- 7.07 Met en œuvre des stratégies qui permettent de gérer la douleur, l'anxiété et l'inconfort des clients, y compris l'anesthésie locale.
- 7.08 Prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation manuelle.
- 7.09 Prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation motorisée.
- 7.10 Applique des agents et des traitements anticariogènes.
- 7.11 Applique les produits chimiothérapeutiques/pharmaceutiques appropriés autres que des agents anticariogènes.
- 7.12 Prend des empreintes et fabrique des modèles d'étude, des gouttières pour le blanchiment des dents et des protecteurs buccaux pour le sport.
- 7.13 Offre des services de blanchiment des dents.
- 7.14 Fait des photographies intrabuccales et extrabuccales.
- 7.15 Applique et retire les pansements parodontaux et enlève les sutures.
- 7.16 Place des restaurations temporaires.
- 7.17 Réagit de façon appropriée aux urgences médicales.
- 7.18 Met en œuvre des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire qui répondent aux besoins d'apprentissage des clients.

8. ÉVALUATION

L'hygiéniste dentaire :

- 8.01 Utilise des critères mesurables pour évaluer les résultats.
- 8.02 Révise au besoin les plans de soins en hygiène dentaire, les interventions éducatives, les stratégies de promotion de la santé et les programmes communautaires en santé buccodentaire.
- 8.03 Évalue l'efficacité des soins cliniques en hygiène dentaire.
- 8.04 Évalue le besoin de diriger un client vers d'autres professionnels de la santé.
- 8.05 Fait des recommandations aux clients en matière de suivi des soins.
- 8.06 Évalue l'efficacité des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire.
- 8.07 Communique les résultats d'évaluation aux clients, à la famille, aux fournisseurs de soins, aux parties prenantes et à d'autres personnes.

ANNEXE C

COMPÉTENCES – PAR DEGRÉ D'IMPORTANCE ET DE FRÉQUENCE

GROUPE 1A

35 à 45 % de l'examen

L'hygiéniste dentaire :

- 1.02 Se conforme aux exigences de la législation nationale actuelle ainsi qu'aux lois, normes et codes pertinents.
- 1.03 Travaille, de façon autonome et en tant que membre d'une équipe interprofessionnelle, en tenant compte de son champ de pratique et de son niveau de compétence.
- 1.04 Respecte le droit à la vie privée et préserve la confidentialité conformément aux lois en vigueur.
- 1.05 Maintient la documentation et les dossiers conformément aux lois en vigueur.
- 3.01 Applique les principes de prévention et de contrôle des infections.
- 3.02 Applique les principes de réduction des risques pour la sécurité, la santé et le bien-être des clients, des collègues et de lui/elle-même.
- 4.06 Utilise les connaissances en pharmacologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.07 Utilise les connaissances en parodontologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 5.02 Évalue les antécédents médicaux, dont l'utilisation de produits pharmaceutiques sous ordonnance ou non, d'herbes et de suppléments.
- 5.07 Évalue les tissus mous intrabuccaux autres que le parodonte.
- 5.08 Évalue les tissus durs intrabuccaux.
- 5.09 Évalue le parodonte.
- 5.10 Évalue les dépôts durs et mous.
- 5.11 Identifie les facteurs de risque de maladies, incluant les pathologies dentaires, buccales et parodontales.
- 5.12 Évalue le besoin de radiographies.
- 5.16 Évalue et interprète les radiographies.
- 5.19 Formule un diagnostic en hygiène dentaire en utilisant ses aptitudes de résolution de problèmes et de prise de décision.
- 6.04 Élabore des plans de soins en hygiène dentaire fondés sur des données d'évaluation et sur une approche centrée sur le client.
- 7.01 Applique les principes de l'instrumentation.

- 7.08 Prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation manuelle.
- 7.09 Prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation motorisée.
- 8.03 Évalue l'efficacité des soins cliniques en hygiène dentaire.

GROUPE 1B

25 à 35 % de l'examen

L'hygiéniste dentaire :

- 1.01 Applique les principes éthiques.
- 1.06 Reconnaît les signes d'une pratique incompétente ou non sécuritaire présentés par lui/elle-même ou par d'autres et réagit de façon appropriée.
- 3.03 Assume la responsabilité de l'utilisation, de l'entretien et de l'élimination de l'équipement et des matériaux nécessaires à la prestation des services en hygiène dentaire.
- 4.03 Utilise les connaissances en anatomie, biologie, histologie, pathologie et physiologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.08 Utilise les connaissances en anatomie et en physiologie de la tête et du cou dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.09 Utilise les connaissances en anatomie et en physiologie buccodentaires dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.11 Utilise les connaissances en pathologie buccale dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.12 Utilise les connaissances en radiologie dentaire dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 5.03 Évalue les signes vitaux.
- 5.04 Identifie les clients pour qui le début ou la poursuite d'un traitement est contre-indiqué.
- 5.05 Identifie les clients présentant des risques d'urgence médicale.
- 5.06 Évalue la région de la tête et du cou.
- 5.18 Évalue le besoin de consultation avec d'autres professionnels.
- 6.02 Identifie des stratégies qui permettent de minimiser le risque d'une urgence médicale.
- 6.05 Favorise l'autonomie des clients en les aidant à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne les services en hygiène dentaire.
- 6.06 Détermine le besoin de diriger un client vers d'autres professionnels de la santé.
- 7.07 Met en œuvre des stratégies qui permettent de gérer la douleur, l'anxiété et l'inconfort des clients, y compris l'anesthésie locale.
- 7.17 Réagit de façon appropriée aux urgences médicales.
- 8.04 Évalue le besoin de diriger un client vers d'autres professionnels de la santé.

8.05 Fait des recommandations aux clients en matière de suivi des soins.

GROUPE 2 A

15 à 25 % de l'examen

L'hygiéniste dentaire :

- 2.01 Respecte la diversité des clients.
- 2.02 Utilise, avec les clients et toutes autres parties prenantes, des approches de communication (p. ex. : formes de communication verbale, non verbale, visuelle, écrite et électronique) qui tiennent compte de leurs caractéristiques, besoins, niveaux linguistiques et niveau de connaissances en matière de santé.
- 3.04 Utilise des systèmes d'information (p. ex., dossiers médicaux, banque de données pharmaceutiques en ligne, documents financiers, etc.) pour la collecte, la recherche et le stockage de données utiles à la pratique de l'hygiène dentaire.
- 3.05 Gère le temps, les ressources (p. ex., ressources financières, matérielles, humaines, etc.) et les priorités pour assurer une pratique de l'hygiène dentaire efficace.
- 4.05 Utilise les connaissances en immunologie et en microbiologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 5.14 Évalue les habitudes alimentaires.
- 5.15 Utilise les indices de santé buccodentaire.
- 5.17 Évalue les connaissances, les croyances, les attitudes, la motivation, les aptitudes et les obstacles à l'apprentissage des clients en matière de santé buccodentaire dans le cadre d'un processus éducatif.
- 6.01 Priorise les besoins des clients grâce à un processus de collaboration incluant les clients, leur famille, d'autres fournisseurs de soins et d'autres parties prenantes, selon les besoins.
- 6.03 Adapte les stratégies et les interventions en fonction des divers besoins des clients.
- 6.07 Élabore des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire fondés sur des données d'évaluation et une approche centrée sur le client.
- 7.02 Fait et développe des radiographies intrabuccales et extrabuccales.
- 7.03 Enseigne des techniques d'autoévaluation buccale aux clients.
- 7.04 Guide et conseille les clients en matière d'hygiène buccale personnelle.
- 7.10 Applique des agents et des traitements anticariogènes.
- 7.11 Applique les produits chimiothérapeutiques/pharmaceutiques appropriés autres que des agents anticariogènes.
- 8.01 Utilise des critères mesurables pour évaluer les résultats.

- 8.02 Révise au besoin les plans de soins en hygiène dentaire, les interventions éducatives, les stratégies de promotion de la santé et les programmes communautaires en santé buccodentaire.
- 8.06 Évalue l'efficacité des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire.
- 8.07 Communique les résultats d'évaluation aux clients, à la famille, aux fournisseurs de soins, aux parties prenantes et à d'autres personnes.

GROUPE 2 B

5 à 15 % de l'examen

L'hygiéniste dentaire :

- 1.07 Met en œuvre des activités d'amélioration de la qualité en se fondant sur l'autoévaluation de ses besoins de perfectionnement professionnel.
- 1.08 Intègre de nouvelles données issues de la recherche, de l'expertise clinique et d'autres sources pertinentes pour soutenir la pratique de l'hygiène dentaire.
- 2.03 Collabore avec des communautés, des équipes interprofessionnelles et d'autres parties prenantes afin d'améliorer les résultats en matière de santé buccodentaire.
- 2.04 Agit comme défenseur des droits et du bien-être des clients.
- 4.01 Utilise les connaissances touchant les principes de base en méthodes de recherches et en statistiques dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.02 Utilise les connaissances en matière de sciences du comportement (p. ex., psychologie, sociologie, etc.) dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.04 Utilise les connaissances en biochimie et en nutrition dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.10 Utilise les connaissances en embryologie et en histologie buccodentaires dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.13 Utilise les connaissances en orthodontie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.14 Utilise les connaissances en dentisterie restauratrice, en endodontie, en prosthodontie et en chirurgie buccale dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 5.01 Évalue les données épidémiologiques (p. ex., données démographiques, déterminants de la santé, etc.).
- 5.13 Utilise, au besoin, des modalités diagnostiques supplémentaires (photographies, modèles d'étude, test de vitalité pulpaire, tests microbiologiques, tests de dépistage de la carie dentaire et du cancer buccal, etc.).
- 7.05 Conseille les clients en matière de stratégies d'abandon du tabac.
- 7.06 Donne de l'information aux clients en matière d'alimentation.

- 7.12 Prend des empreintes et fabrique des modèles d'étude, des gouttières pour le blanchiment des dents et des protecteurs buccaux pour le sport.
- 7.13 Offre des services de blanchiment des dents.
- 7.14 Fait des photographies intrabuccales et extrabuccales.
- 7.15 Applique et retire les pansements parodontaux et enlève les sutures.
- 7.16 Place des restaurations temporaires.
- 7.18 Met en œuvre des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire qui répondent aux besoins d'apprentissage des clients.

ANNEXE D

GLOSSAIRE ET ACRONYMES

ACHD

Association canadienne des hygiénistes dentaires

Amélioration de la qualité/assurance qualité

Mécanisme visant à évaluer de façon systématique la qualité des soins, et à mettre en œuvre et évaluer des changements dans le système de prestation des soins aux clients dans le but de maintenir ou d'améliorer la qualité des soins.

Approche centrée sur le client/soins centrés sur le client

Approche de service où l'attention, l'intérêt et les activités sont axés sur le client; les valeurs, les croyances et les besoins du client sont des critères de la plus grande importance lors de la sélection et de la prestation des services en hygiène dentaire.

BNCHD

Bureau national de la certification en hygiène dentaire

CADC

Commission de l'agrément dentaire du Canada

CE

Comité de l'examen

Client(s)

Personne, famille, groupe, organisme ou communauté ayant recours aux services professionnels d'un(e) hygiéniste dentaire.

CoCAPHD

Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire (publiées en 2021)

Défenseur des droits et du bien-être des clients

Personne qui soutient les clients en prenant des mesures pour promouvoir leurs droits en ce qui a trait aux soins et autres questions de santé. Défendre les droits et le bien-être des clients signifie intervenir, verbalement ou par écrit, en faveur d'une question, d'une cause ou d'une politique au nom d'une personne ou d'un groupe de personnes. Cette intervention vise à améliorer la santé buccodentaire de clients ou de groupes défavorisés ainsi que l'accès aux services de santé buccodentaire.

Déterminants de la santé

Éventail de facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé d'une personne ou d'une population (Gouvernement du Canada, 2022).

Diagnostic en hygiène dentaire

Conclusion tirée par l'hygiéniste dentaire en utilisant ses aptitudes de pensée critique et de prise de décision et en tenant compte de toutes les données d'évaluation disponibles.

Diversité

Variété des identités présentes dans une organisation, un groupe ou une société. La diversité se manifeste par des facteurs tels que la culture, l'ethnicité, la religion, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la langue, la scolarité, les capacités physiques et les handicaps, le statut familial ou le statut socioéconomique (Gouvernement du Canada, 2022).

Données démographiques

Données statistiques sur des groupes de personnes, y compris leur environnement et leur répartition géographique (p. ex., âge, genre, naissances, décès et maladies), et sur les déterminants de la santé.

ECNHD

Examen de certification nationale en hygiène dentaire

Épidémiologie

Étude (scientifique, systématique et fondée sur des données) de la distribution (fréquence, modèle) et des déterminants (causes, facteurs de risque) des états et événements liés à la santé (pas seulement les maladies) dans des populations données (quartier, école, ville, état, pays, monde). Il s'agit aussi de l'application de cette étude au contrôle des problèmes de santé (CDC, 2014).

Équipe interprofessionnelle/fournisseurs de soins interdisciplinaires

Groupe de praticiens des soins de santé issus de différents domaines qui travaillent ensemble ou en vue du même objectif pour fournir les meilleurs soins ou les meilleurs résultats à un patient ou à un groupe de patients; également appelés fournisseurs de soins de santé interprofessionnels (Bowen, 1025).

Facteurs de risque

Attributs, caractéristiques ou expositions pour lesquels une association ou une relation directe de cause à effet avec une maladie ou une condition a été démontrée (p. ex., relation de cause à effet entre le fait de fumer et la maladie parodontale).

FORHD

Fédération des organismes de réglementation de l'hygiène dentaire

FORHDC

Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada

Gestion de la pratique/gestion de la pratique de l'hygiène dentaire

Décisions, actions et allocation des ressources nécessaires pour permettre la prestation de services professionnels en hygiène dentaire afin d'atteindre les objectifs de la pratique. Cela comprend la planification, l'établissement du budget, l'application des technologies, la gestion des systèmes d'information et la gestion du personnel.

Interprète les radiographies

Interprétation signifie être en mesure d'expliquer ce qui est vu sur une image dentaire. Lorsqu'on interprète une image, les points de départ sont une analyse systématique de la qualité de l'image et une compréhension approfondie des apparences des structures anatomiques normales et de leurs variances. L'hygiéniste dentaire doit avoir les compétences nécessaires pour reconnaître et identifier différentes caractéristiques comme : une anatomie normale; des restaurations dentaires, des matériaux dentaires et des corps étrangers; des caries dentaires; une maladie parodontale; un trauma, des lésions pulpaires et des lésions périapicales; etc.

Législation

Ensemble des lois, dans le cas qui nous occupe, qui régissent la pratique d'une profession. La législation nationale inclut les lois et les règlements fédéraux comme : le Code de sécurité 30 (radioprotection), la *Loi sur l'accès à l'information*, le SIMDUT, etc. (*dictionnaire Merriam-Webster.com*, consulté le 8 novembre 2022).

ORHD

Organismes de réglementation en hygiène dentaire

Parties prenantes

Personne, groupe ou organisme qui a un intérêt en ce qui concerne la prestation des soins et services en hygiène dentaire. Les parties prenantes peuvent influencer sur les actions ou être influencées par les actions, les objectifs et les politiques établis par la profession d'hygiéniste dentaire ou par l'hygiéniste dentaire.

Plan de soins en hygiène dentaire

Plan écrit qui dirige l'hygiéniste dentaire et le client alors qu'ils travaillent ensemble en vue d'atteindre les résultats de santé buccodentaire souhaités par le client. Le plan est personnalisé en fonction des besoins uniques de la personne en matière de santé buccodentaire, de son état de santé général, de ses valeurs, de ses attentes et de ses capacités (Bowen, 349).

Prise de décision éclairée

Processus qui survient lorsqu'un client a reçu les informations pertinentes, a eu la possibilité de discuter de ces informations, comprend ces informations et est en mesure de prendre une décision appropriée.

Professionnels

Professionnels dentaires, professionnels de la santé et autres professionnels (p. ex. : psychologues, travailleurs sociaux, fournisseurs d'assurance, etc.).

Services en hygiène dentaire

Interventions thérapeutiques, préventives et éducatives que l'hygiéniste dentaire est légalement en droit de faire auprès d'un client pour l'aider à atteindre un état optimal de santé buccodentaire et de bien-être.

ANNEXE E

RÉFÉRENCES

American Educational Research Association, American Psychological Association et National Council on Measurement in Education (2014). *Standards for Educational and Psychological Testing*. American Educational Research Association.

Bowen, D. M., Pieren, J. A. (2020). *Darby and Walsh Dental Hygiene* (5th ed.). Elsevier.

Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Introduction to Public Health. Dans : *Public Health 101 Series*. Atlanta, GA: U.S. Department of Health and Human Services, CDC; 2014. <https://www.cdc.gov/publichealth101/epidemiology.html>

Gouvernement du Canada (24 mai 2022). *Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion*. <https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/publications/equite-diversite-inclusion-equity-diversity-inclusion-fra>

Gouvernement du Canada (14 juin 2022). *Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html>

Dictionnaire Merriam-Webster.com. (10 novembre 2022). *Jurisprudence [Législation]*. <https://www.merriam-webster.com/dictionary/jurisprudence>

Raymond, M. R., & Grande, J. P. (2019). A practical guide to test blueprinting. *Medical teacher*, 41(8), 854-861.